



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre et le VINGT ET UN MARS à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

M. le Maire ouvre la séance par une pensée à M. GENET décédé cette semaine. Il était une figure importante de notre commune par son investissement au sein du comité des fêtes, et les nombreuses activités qu'il a mises en place.

Étaient présents : Brigitte MATHIEU, Rémi COURTOU, Monique GAUDRON, Chrystel MEULLE, Emmanuel RIZZI, Sandrine GAUCHET, Christophe CHEVASSU, Jérôme TOURNIER, Céline CANNARD, Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN, Marie-Noëlle ROY.

Excusés :

Roger BALLET donne pouvoir à François Foucquart
Annie SALOMON DU MONT donne pouvoir à Monique GAUDRON
Frédéric OLIVIER donne pouvoir à Céline Cannard
Jean NOZIERE donne pouvoir à Rémy Courtout
Jean Marie BUCHIN donne pouvoir à Marie Noëlle Roy
Amandine GUICHARDOT donne pouvoir à Jérôme Tournier

François FOUCQUART arrive à 19h25.

Secrétaire de séance : Céline Cannard

M. TOURNIER propose de désigner Mme Cannard, secrétaire de séance. Celle-ci accepte, conformément à la proposition de M. le Maire d'un secrétariat à tour de rôle, par ordre alphabétique lors des séances du conseil municipal.

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Mme Cannard secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2024 Adoption à l'unanimité.

2/ Remplacement du délégué suppléant au Sicopal suite à la démission de Mme Blondeau

Titulaire actuel : Brigitte Mathieux

Monique Gaudron est seule à se proposer comme suppléante.

Mise au vote de la nomination de Monique Gaudron comme déléguée suppléante au Sicopal .

Adoption avec 16 voix pour, et 1 abstention.

3/ Règlement des salles des fêtes

Plutôt que de faire des avenants, il convient de proposer un nouveau règlement d'utilisation des salles des fêtes. Concernant la propreté des tables, cela semble difficile à mettre en place dans un règlement (tables dépliées au moment de l'état des lieux, avec présence de 2 personnes pour ensuite pouvoir les ranger). La mise en pratique semble difficile.

Il est fait état de différentes remarques : propreté du lave-vaisselle, propreté de la cuisine, implantation de barnums, présence du responsable de la location durant toute la durée de la location, installation d'un baromètre à son, réglementation SACEM à respecter, délais de paiement à respecter sinon retrait d'un chèque de caution.

Devis demandé pour l'installation d'un appareil relié à un décibelmètres auprès de M. Hach . Si dépassement du seuil de 105 décibels, les prises (habituellement utilisées pour la musique) se coupent. Coût : environ 6 500 € comprenant l'achat de l'appareil et son installation.

Remarques : cela coupe seulement les prises utilisées habituellement pour la musique. Il suffirait d'installer une rallonge pour utiliser une prise de la cuisine par exemple.

Existe-t-il un appareil qui affiche et enregistre les décibels ? Pourrait avoir un effet dissuasif ? Réalisation d'une étude acoustique ?

La réalisation d'une étude acoustique sera mise au vote lors d'un prochain CM. Elle permettrait de clarifier les éléments juridiques concernant le bruit lors de la location d'une salle des fêtes.

Le Conseil valide à l'unanimité les modifications à apporter, à l'exception des éléments concernant l'installation d'un appareil pour contrôle du son.

La réalisation d'étude acoustique sera proposée lors d'un prochain CM ainsi qu'une rédaction définitive du règlement.

4/ Création d'un nouveau logo pour la commune Nouvelle

Afin de réfléchir à un nouveau logo qui fasse consensus et reflète la Commune de Domblans, il s'agit de créer un groupe de réflexion qui sera chargé de faire des propositions au conseil municipal du mois d'avril.

Membres de ce groupe de travail : Roger Ballet, Jérôme Tournier, François Foucquart, Jean Nozière, Chantal Martelin, Marie-Noëlle Roy, Rémy Courtout.

Des propositions seront faites à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire regrette que la commission de travail concernant le budget n'ait compté que 3 personnes (Chrystelle Meulle, Chantal Martelin, Jérôme Tournier) le mardi 12 mars. Une invitation avait été faite lors du précédent conseil municipal. Il est rappelé que le budget communal est une étape importante dans la réflexion des investissements de la commune, et dans ses orientation, qu'il ne faut pas négliger.

5/ Demandes de subventions (oncodoubs, association des secrétaires de mairie)

Demande de subvention de fonctionnement de l'association des secrétaires de mairie : l'association des secrétaires de mairie dont le siège social se situe à L'Etoile, par un courrier en date du 05 février demande une aide financière auprès des communes pour équilibrer son budget annuel. Il est précisé que les secrétaires de mairie de notre commune ne sont pas adhérentes.

La demande de subvention est rejetée par 17 voix contre, et 1 abstention.

Demande de subvention de l'association Oncondoubs : *la demande de subvention est rejetée par 17 voix contre, et 1 abstention.*

Demande de subvention de l' APVFJ *rejetée par 17 voix et 1 abstention*

6/ Placement sur un compte bancaire à terme

Suite à un rdv avec M. Laporte en date du 23 février 2024, celui-ci indique qu'il est possible de placer les recettes exceptionnelles suivantes sur un placement à court terme :

Indemnités d'assurance, sommes perçues à l'occasion d'un litige, recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques, débits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat, libéralités, aliénation d'un élément du patrimoine.

Il est donc proposé, de placer pour une durée de 6 mois, la somme de 559 000 € correspondant à la vente de l'ancienne gendarmerie (465 000 €) et au don à la commune fait par M.Royet (94 000€).

Il sera possible de reconduire ce placement au bout de 6 mois.

Adopté à l'unanimité

7/ Réserve sur la section de fonctionnement du budget 2024

Il est possible de mettre une réserve à hauteur de 50 000 € sur la section de fonctionnement. Il conviendra de faire une délibération pour réintégrer cette somme en comptabilité courante si le budget le nécessite en cours d'année.

Avis favorable de la commission finance du 12 mars 2024.

La ligne « imprévus » ne peut plus être utilisée comme telle dans les budgets de chaque poste. Elle est donc désormais globalisée dans la ligne 615221 section de fonctionnement sous l'intitulé « entretien de bâtiments + réserves ». Dans cette ligne, une réserve de 50 000 € a été ajoutée au 39 065 € prévu en entretien de bâtiments.

Adopté à l'unanimité

8/ Approbation du budget principal 2024

L'ensemble du budget (BP + budget eau et assainissement) est distribué en version papier à chaque conseiller en séance. Présentation de chaque budget.

Remarques :

En mai, une nouvelle discussion sur l'éclairage public pourra être envisagée. L'entreprise Favier devant réaliser les travaux prévus, tant sur les horloges que sur les lampes, d'ici fin avril début mai.

Les travaux quartier de la Sarazine pour l'enfouissement des lignes électriques, éclairage et téléphonie, devraient commencer fin avril.

Approbation du budget à l'unanimité

9/ Approbation du budget eau et assainissement 2024

Présentation du budget

Approbation par 18 voix pour et 1 abstention

10/ Fixation des taux des impôts directs locaux 2024

Rappels des taux actuels :

Taxe d'habitation = 9,37 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties = 40,30 % (part communale 15,94 % + part départementale 24,36 %).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 27,70 %

La CCBHS va augmenter sa part pour 2024 à hauteur de 1 % (pour la CFE, la taxe foncière et la taxe d'habitation). Pour « contre balancer » la hausse de la part CCBHS, il est proposé à la réflexion de diminuer la part communale dans les impôts locaux directs.

Avis de la commission finance du 12 mars 2024: 1 favorable à la baisse, 2 pour le maintien des taux.

Le maire rappelle qu'un engagement a été pris avant les élections municipales, de ne pas augmenter la part communale sur l'ensemble du mandat. La taxe d'habitation et la taxe foncière étant corrélées, il ne serait pas possible d'augmenter la part sur la taxe d'habitation (à la charge des propriétaires de résidences secondaires), sans augmenter la part sur la taxe foncière. Le maire précise l'impact sur la dotation global de fonctionnement en cas de baisse. En effet, elle peut diminuer drastiquement.

Approbation du maintien des taux avec 18 voix pour et 1 voix contre

Pas d'exonération à l'unanimité

11/ Travail sur le cahier des charges revitalisation centre bourg et fiches action

Dans le cadre de l'opération revitalisation centre bourg avec le Pays lédonien, il est nécessaire d'élaborer un cahier des charges qui sera la base de travail pour un accompagnement par un bureau d'études.

Pour rappel : le service d'aménagement et développement urbain du Pays Lédonien a vocation à accompagner les bourgs dans le lancement/suivi d'études de revitalisation et la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes.

Il s'agit pour nous de travailler le cahier des charges, de le compléter et/ou modifier afin d'en valider le principe. De plus, le bureau d'étude sera chargé d'élaborer des fiches action. Conformément au CM de janvier, il sera possible de demander une fiche action sur la maison Royet.

Avec réflexion et validation par le CM il sera également possible de proposer et demander une modification du PLU afin d'émettre une Orientation d'aménagement et de Programmation sur les terrains à côté de la station-service pour des projets à visée développement économique. Ces dispositifs seront à valider par le CM. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'engagements financiers sur des projets. Le Bureau d'Etude fera des propositions, celles-ci seront discutées et validées en Conseil Municipal. Plusieurs fiches action seront réalisées avec diverses propositions.

Le cahier des charges est adopté à l'unanimité

12/ Opération Grand site de France

Rappel : en termes de périmètre, Domblans est la commune la plus importante de l'opération Grand site de France.

Il s'agit de réaliser une fiche de présentation de notre commune. Il est proposé :

1 photo prise depuis le belvédère de Brèry (vue d'ensemble du territoire communal)

1 photo de la Seille

1 photo du patrimoine bâti (châteaux/ vieux Domblans)

Le texte reprendra des éléments déjà écrits pour présenter la commune lors de l'action Village du Futur.

3 angles de présentation : les projets réalisés, les difficultés rencontrées, les projections.

13/ Compte rendu de la réunion avec Mme Villemonteix, cheffe de projet ingénieure pour l'opération village d'avenir

Rappel : 1 chef ingénieur pour 24 villages.

Les échanges se sont essentiellement centrés sur les réflexions quant à la création d'une chaufferie bois et sur l'isolation globale de nos bâtiments.

Pour rappel, la participation de notre commune à l'opération village d'avenir est sans rétribution financière. Cet accompagnement ne fait donc pas doublon avec l'opération revitalisation centre bourg.

14/ Local de stockage pour le comité des fêtes de Bréry

Le comité des fêtes de Bréry demande depuis plusieurs années à pouvoir stocker du matériel dans les anciennes toilettes sous le préau de l'ancienne école de Bréry (sanitaires condamnés depuis plusieurs années) (environ 9 m²). Le stockage actuel n'étant pas optimal.

Discussions autour de l'opportunité de refaire ce local pour permettre au comité des fêtes de Bréry d'y stocker du matériel.

Actuellement, la mairie met à disposition du comité des fêtes, de manière provisoire, les anciens toilettes garçons. Le Comité des fêtes de Bréry stocke également du matériel à proximité de l'alambic de Bréry.

Le Comité des fêtes de Domblans règle un loyer de 55 € par trimestre pour la location d'un garage pour stocker du matériel.

Échanges autour de la réalisation de travaux, à la charge de qui ? Mise en place d'un loyer ?

Les locataires peuvent-ils avoir besoin de ce local ? Stationnement des véhicules des locataires sous ce préau.

Un RDV sera organisé avec le Comité des fêtes de Bréry pour construire cette réflexion.

15/ Etude de faisabilité de la chaufferie bois et information sur la visite du technicien

Présentation de la visite du technicien du bureau d'étude b2ec.

L'isolation des bâtiments faisait également partie de cette étude (notamment pour la partie école).

La question de l'isolation du bâtiment de l'école est difficile compte tenu du fait que les portes sont souvent ouvertes par les va et vient des élèves. Les protocoles de l'éducation nationale préconisent également des temps d'ouverture des fenêtres pour aérer les pièces.

Piste évoquée où l'on pourrait gagner en économie d'énergie : mise en place de sondes pour mieux se caler sur l'activité des locaux et pour piloter de façon très précise.

L'isolation par l'extérieur est souvent la plus efficace en termes de rénovation. Mais cela dénature les façades des bâtiments extérieurs.

L'étude devrait être finalisée fin avril 2024 pour une présentation au conseil municipal du 2 mai 2024.

16/ Levée de réserves de l'entreprise Pedron – construction de la nouvelle gendarmerie

La municipalité va engager les démarches pour mettre en demeure l'entreprise PEDRON, de réaliser les travaux restants. Le dossier est en cours.

17/ Tranchée drainante pour limiter les inondations vers la salle des fêtes Roger Nozière

Afin de limiter les risques d'inondations sur la route à proximité de la salle des fêtes, souvent inondée en cas de fortes pluies, il est proposé de réaliser une tranchée drainante.

Projets : installation d'un tuyau passant sous la route, et envoi de l'eau dans le fossé SNCF. Une demande serait à faire auprès de la SNCF ou mise en place d'une grille, avec création d'un fossé pour rejoindre le regard (vers l'ancienne gendarmerie)

Possibilité de faire un forage pour étudier le sol ?

Échanges autour de la possibilité de surseoir en attendant la réalisation du travail du bureau d'étude sur le risque inondation entre Domblans et Voiteur.

Pas de décision prise. Il est décidé d'attendre les travaux du bureau d'étude en charge de la réflexion sur le bassin Voiteur Domblans.

18/ Les jeudis de pays, marché avec l'Oca et le comité des fêtes de Bréry

Le marché de producteurs initié par l'Oca et intitulé les jeudis de pays aura lieu sur notre commune le jeudi 30 mai sur le parvis de la salle des fêtes Wladimir et Marie-Louise Gagneur. L'association support sera, comme l'année dernière, le comité des fêtes de Bréry.

A l'unanimité, validation du cahier des charges par la commune

A l'unanimité, validation de l'installation à cette occasion d'un coffret de répartition de l'électricité si nécessaire.

19/ Point sur les dossiers en cours


- Panneaux d'information lumineux : les travaux devraient commencer la semaine prochaine
- Compte rendu du conseil d'école : règlement intérieur modifié, 2 élèves en plus pour 2024-2025 (effectifs passants de 81 à 83 enfants), bons retours du voyage scolaire à Lyon, point APE (pas de color run cette année), la réalisation de la fresque devrait commencer après les prochaines vacances
- Tour du Jura : une réunion de présentation a eu lieu le 07 mars. Une réunion sera organisée le 04 avril avec tous les bénévoles signaleurs.

Échanges autour des animations proposées à ce jour au Comité d'organisation du Tour du Jura :

- assoc foot coteaux de Seille : animation au city stade
- foyer rural – cirque : déambulations en échasses si il fait beau
- association des jeunes : concours de vélos fleuris
- participation gratuite du groupe The Blue Singers

Discussions autour de la participation de l'orchestre de rue Bat'Macadam proposé par Jean Nozière.

La participation ne faisant pas l'unanimité, celle-ci est mise au vote : 5 voix contre, 7 abstention, 7 voix pour
La participation de cet orchestre de rue sera donc proposée au Comité d'organisation du Tour du Jura.

- Lancement des travaux dans le logement  uxtant l'agence postale
- Piégeage des frelons asiatiques. La municipalité dispose de 2 pièges. Ils seront installés prochainement avec une vigilance particulière quant au risque de vol/de dégradations. Il est précisé que les pièges pourraient être déplacés en cours d'année.
- Fin de la Campagne Spanc. 1 refus de contrôle sur tout notre territoire.
- Réflexion eau et assainissement, des points réguliers seront faits
- Installation défibrillateur Bréry
- Date des prochaines conseils (modifications)

02 05 2024 à 19h00

06 06 2024 à 19h00

11 07 2024 à 19h00

20/ DIA

PARCELLES CADASTREES	ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
ZD 226, 227,229	110 rue du Faou	Maison d'habitation et terrain attenant	26a 80 ca

Droit de préférence

PARCELLES CADASTREES	ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
ZD 28	condamine	pleupleraie	76a

21/ Questions diverses

- Organisation le 15 juin d'un Aperi-tri avec le Sictom
- Nettoyage de l'église de Domblans. Marie-Noëlle Roy remercie vivement les 9 participants à ce nettoyage. Il est noté que le nettoyage de l'année dernière a permis cette année, de trouver l'église de Domblans dans un état de propreté satisfaisant.
- Il est évoqué par un conseiller le souhait de bienveillance entre membres du Conseil Municipal, ce souhait est partagé par les membres du CM présents.
- rappel : nettoyage de printemps ce samedi 23 mars à 9h30

Séance levée à 23h05

La secrétaire de séance,
Céline Cannard



Le maire,
Jérôme Tournier

